

Objectif environnement



Le journal du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

JUIN 2021 / N° 50

•
RÉDUIRE et
VALORISER les
déchets de mon
jardin
•

Tri



Les textiles

Prévention



Réduire ses déchets verts

Déchèterie



Le tri du mobilier

Édito

L'été est là. Avec la levée de certaines restrictions, un vent de liberté souffle sur notre quotidien. Certains d'entre nous vont partir en vacances, rendre visite à la famille, d'autres vont en profiter pour effectuer quelques travaux ou aménagements de la maison et du jardin.

Dans ce nouveau numéro, nous vous donnons quelques conseils pour mieux gérer les déchets végétaux.

Concernant votre intérieur, découvrez comment vos meubles et vos textiles peuvent connaître une nouvelle vie grâce à votre geste de tri.

Bonne lecture.

François Olivier

Président du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

C'est l'actu

Le chiffre du mois

7000

c'est la quantité de pneus collectée en déchèteries lors de la dernière campagne du mois de mars. Une fois broyés, ces pneus entreront dans la composition des aires de jeux amortissantes pour les enfants, la fabrication de gazon synthétique pour les stades ou de bitume pour les routes.



Non respect du «stop-pub»... amende possible

Depuis le 1^{er} janvier, le fait de ne pas respecter la consigne émise par l'autocollant «stop-pub» est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe.

Cette amende s'applique également pour les prospectus déposés sur le pare-brise des véhicules stationnés dans la rue.

Vous souhaitez obtenir un stop-pub? Contactez le Syndicat du val de Loir au 02.43.94.86.50 ou par mail via contact@syndicatvaldeloir.fr



Informations sur la collecte et le tri des déchets... votre avis nous intéresse

Afin d'améliorer la qualité de sa communication auprès des usagers, le Syndicat réalise une enquête afin de connaître les attentes des habitants sur la thématique des déchets (sujets à aborder, modes de transmission de l'information...).

Ce questionnaire, inséré au milieu de ce journal, peut être déposé à la mairie de votre domicile. Il peut également disponible via notre site internet www.syndicatvaldeloir.fr.

JUILLET 14 Jour férié, pensez au décalage de la collecte de vos déchets

En raison du 14 juillet férié et non travaillé, toutes les collectes seront décalées d'une journée à compter du mercredi. Ainsi, les collectes du mercredi seront assurées le jeudi, celles du jeudi, le vendredi. Les collectes du vendredi seront réalisées le samedi matin uniquement.

Les bureaux du Syndicat et les déchèteries seront fermés le mercredi 14 juillet.

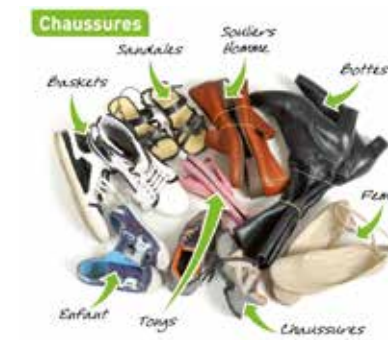


Après plusieurs mois d'arrêt de la collecte des textiles pour absence de prestataire, celle-ci a enfin repris depuis le mois de mai.

Aussi, si vos vêtements sont usés, trop petits, plus à votre goût, qu'ils encombrant vos placards....c'est le moment de faire le tri et de leur donner une seconde vie !

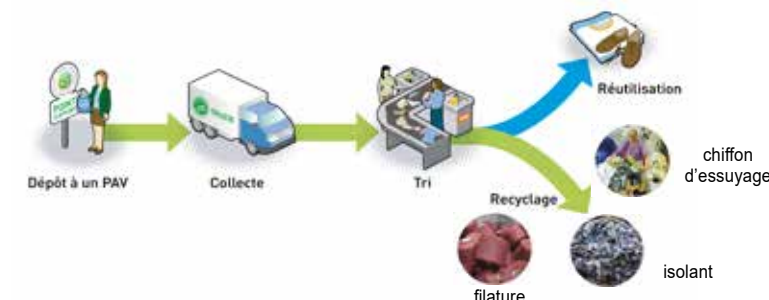
Quels textiles trier ?

Ils se décomposent en 4 catégories :



Que deviennent les textiles usagés ?

Ils sont soit réutilisés pour le marché d'occasion, soit recyclés. Une infime partie est incinérée.



Les consignes

- Les vêtements et linge de maison doivent être déposés **propres et secs** dans des sacs fermés.
- Mêmes **usés** ou **déchirés** (y compris les collants et les chaussettes), les textiles seront valorisés.
- Les chaussures doivent être liées par paire. Utilisez un élastique par exemple.
- Les couettes, les coussins, les oreillers ainsi que les tissus utilisés pour la peinture ou le bricolage sont **interdits**.

Pour connaître les adresses de dépôts, connectez-vous sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/je-depose>

Quelques chiffres

57,8% des textiles et chaussures sont revendus pour être réutilisés.

41,7% sont transformés.

Plus d'informations sur www.refashion.fr



Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

5 bis, boulevard Fisson 72800 LE LUDE

Directeur de la publication : François Olivier

Conception : Syndicat du Val de Loir

Crédit photos : Syndicat du Val de Loir - Pexels - Pixabay - FREDON AURA

Imprimé sur papier certifié PEFC par Les Presses de Touraine.

ISSN 1628-9498



CITEO

Écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER



Déchets végétaux...
Des solutions pour les réduire !



Avec les beaux jours, nos envies de jardin se multiplient. Plantations, tonte, taille... Comment faire pour limiter la quantité de déchets verts à éliminer ? Voici quelques conseils.

1 Je choisis des arbres et arbustes adaptés pour un entretien limité

Lors du choix d'un arbre ou d'un arbuste, vérifiez que le végétal souhaité est adapté aux contraintes de votre terrain :

- D'un point de vue agronomique : le type de sol, les besoins en eau, le climat, l'exposition du lieu d'implantation (soleil/ombre);
- D'un point de vue de l'espace nécessaire, pour qu'il puisse se développer complètement en tenant compte de sa taille adulte et de sa forme : tenir compte des limites de terrain, de la proximité des bâtiments, de l'espace disponible en souterrain (environ 1m³ pour un arbuste).



Un végétal qui n'a pas la place d'atteindre sa taille adulte doit être taillé fréquemment (ex : un cyprès de Leyland peut atteindre 20 mètres de haut !). Par ailleurs, certaines espèces se développant très vite, elles exigent beaucoup de tailles, ce qui génère d'importants volumes de déchets.

Il est donc essentiel de s'orienter vers des végétaux aux dimensions adaptées au lieu d'implantation (en hauteur et en largeur) et «élevés» localement de préférence !

En savoir plus sur www.vegetal-local.fr



Un végétal bien choisi et bien positionné nécessite peu de tailles

2 Je taille mieux les arbres et les arbustes pour réduire les résidus

La taille d'un végétal peut avoir pour objectifs de provoquer la pousse de nouvelles branches, d'orienter la croissance des branches ou de favoriser la floraison. L'idée n'est pas de contraindre le végétal mais de l'accompagner dans son développement.

Si possible, une fois les 1^{ère} années de croissance passées, optez pour la **taille douce de vos arbustes**. Elle ne nécessite pas d'autres outils que le sécateur et la cisaille.

La production de résidus est alors moindre qu'avec des opérations de taille sévère et la santé des arbres est préservée !

Broyez vos résidus de tailles :

- ... pour en réduire le volume et mieux les valoriser.
- Broyez les branches de diamètre inférieur à 1 cm avec votre tondeuse à gazon,
- Pour les diamètres supérieurs à 1 cm, utilisez un broyeur de végétaux.

3 Je tonds mieux pour tondre moins

Pour réduire les tontes, tondez votre gazon plus haut !

En effet, un gazon moins stressé par les opérations de tonte développe davantage ses racines (et moins ses feuilles).

Augmenter la hauteur de tonte permet de :

- Bénéficier d'une pelouse plus dense et plus résistante,
- Moins arroser,
- Tondre moins souvent et ainsi de produire moins de déchets verts.



Pour un gazon en bonne santé, il est recommandé de **ne pas couper plus d'1/3 de la hauteur de feuille lors de chaque tonte**. Une tonte trop rase affaiblit peu à peu les graminées et laisse la place à des végétaux moins souhaités comme le pissenlit !

La hauteur de tonte recommandée dans un jardin est de :

- 5 à 7 cm pour un gazon ornemental,
- 7 à 12 cm pour un gazon rustique.

4 Je gère mieux les feuilles mortes pour ne plus les jeter

Au jardin, les feuilles peuvent être laissées sur place ou être déplacées au pied des arbres, des haies, au potager...

Cette technique, «le **paillage**», permet d'enrichir le sol, d'éviter la pousse des mauvaises herbes et de limiter les arrosages.

Néanmoins différentes raisons peuvent justifier de les ramasser :

- **En cas d'arbres malades**. Le ramassage des feuilles est la 1^{ère} mesure à prendre pour réduire les risques de maladie l'année suivante.
- Lorsqu'un **épais tapis de feuilles recouvre le gazon**. Celui-ci peut se trouver étouffé durant l'hiver.
- Lorsque les feuilles tombent sur un sol imperméable. Il peut y avoir un **risque de glissade**.



Si vous pratiquez par ailleurs le compostage, vous pouvez également **stocker les feuilles mortes** pendant quelques mois. Elles constitueront une ressource de matière «brune» nécessaire à l'équilibre du compost, notamment lorsqu'en été les matières «vertes» sont prédominantes au jardin (tontes, épluchures de légumes...)

Idée plus :

Pour constituer une réserve de feuilles mortes, un simple grillage permet de les récolter et d'éviter qu'elles ne s'envolent avec le vent.



5 Je valorise mes déchets verts en pratiquant le compostage

Même si on applique toutes les solutions précédemment citées, il reste une partie de déchets végétaux à éliminer. Plutôt que d'aller les déposer en déchèterie, pourquoi ne pas se lancer dans le compostage.

Cette technique a pour objectif de décomposer les déchets organiques de cuisine et de jardin et de les transformer en compost, une sorte de terreau.

Le compostage peut être réalisé en tas ou dans un composteur sur un site bien drainé (sans accumulation d'eau), dans une zone mi-ombre, à l'abri du vent.



La recette du compost :

- 50% de **matières «vertes»**, qui se décomposent vite : déchets de cuisine (épluchures, restes de repas d'origine végétale...) et déchets de jardin (fleurs et plantes fanées, tonte en petite quantité...);
- 50% de **matières «brunes»**, qui se décomposent lentement (feuilles mortes, branches, carton déchiré...);
- **de l'eau** : apportez régulièrement un peu d'eau, par exemple en rinçant votre seau à compost;
- **de l'air** : aérez votre compost en mélangeant régulièrement les différents types de déchets.

Pour faire un bon compost, respectez la règle du

50/50

Le Syndicat met à votre disposition, pour une somme modeste, des composteurs. Pour toute commande, contactez le Syndicat au **02 43 94 86 50** ou par mail via contact@syndicatvaldeloir.fr



modèle 345 litres, tarif : 20€



modèle 830 litres, tarif : 40€



Envie de vous débarrasser de votre vieille armoire ou de votre matelas... S'ils sont en bon état, donnez-les. Sinon vous pouvez les déposer en déchèterie.

En 2020, plus de 700 tonnes de mobiliers usagés ont ainsi été récupérés sur les 4 sites du Syndicat avant d'être dirigés vers des usines de recyclage et de valorisation.

Rappel des consignes de tri.



Les déchets acceptés dans la benne mobilier

TOUS les objets, les éléments d'ameublement et d'agencement, sont concernés :



Les meubles pour S'ASSOIR
(chaises, canapés, fauteuils)



Les meubles pour SE COUCHER
(matelas, sommiers, têtes de lit)



Les meubles pour RANGER
vidés de leur contenu



Les meubles pour POSER
(tables, bureaux)

Que deviennent les meubles collectés ?

Après dépôt à la déchèterie, direction le centre de tri où ils sont séparés par matériaux pour être ensuite recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

BOIS



Transformés en **panneaux de particules** pour la fabrication de nouveaux meubles

PLASTIQUES



Transformés en **tuyaux** pour l'industrie

REMBOURRÉS



Broyés, ils serviront à la fabrication de **combustibles** pour les cimenteries



= éco-organisme agréé par l'Etat, financé par l'éco-participation payée lors de l'achat des meubles neufs, ayant pour vocation de collecter et valoriser le mobilier et les matelas usagés.

Les interdits

- Tous les objets de décoration (cadres, miroirs, bibelots, tapis, rideaux...)
- Les équipements de loisirs (sièges auto, jeux d'extérieur...)
- Les déchets de bois non mobilier (portes, palettes, huisseries...)

Plus de détails sur le site www.eco-mobilier.fr



Info plus

- ✓ Un meuble cassé, abîmé, un canapé sale ou déchiré... C'est **accepté** dans la benne éco-mobilier !
- ✓ Un meuble en bois, en plastique, en tissu, en cuir, en verre, en céramique... C'est **accepté** dans la benne éco-mobilier !
- ✓ Penser à **démonter** ou à **casser** vos meubles avant d'arriver à la déchèterie, afin d'optimiser le remplissage de la benne.



De gros travaux sont réalisés au Syndicat du Val de Loir au cours de cette année.

Le Syndicat du Val de Loir consacre l'année 2021 à de gros travaux de diverses natures : sécurisation des déchèteries, mise en conformité du centre de transfert et installation d'une centrale solaire sur l'ancienne décharge d'Aubigné-racan. Revue de détails.

Mise en conformité du centre de transfert

En 2000, le Syndicat a construit un centre de transfert à Aubigné-Racan, près de l'ancienne décharge. Sur ce site, les ordures ménagères et les déchets recyclables (hors verre) sont en transit avant d'être transportés vers les usines de traitement et de tri.



Aujourd'hui, ce site nécessite une mise en conformité: installation d'un système de détection d'incendie et d'une bache à incendie, création d'un bassin de rétention des eaux usées. Ces travaux vont s'étendre sur plusieurs mois.

Sécurisation des déchèteries de Verneil-le-Chétif et du Lude

En 2020, en raison de nombreuses intrusions constatées dans la déchèterie de Montval-sur-Loir, engendrant des pertes financières pour le Syndicat (baisse des recettes dû au vol de matières, frais de réparations du grillage...) une clôture électrique de détection a été installée autour du site.



mars 2020 : installation d'une clôture électrique sur la déchèterie de Montval-sur-Loir

Satisfait de l'efficacité d'une telle installation, le Syndicat a décidé d'étendre cette sécurisation aux déchèteries de Verneil-le-Chétif et du Lude.

Les travaux auront lieu à l'automne prochain. S'ils nécessitent la fermeture ponctuelle des sites, une information sera diffusée par voie de presse, de radio et via le site internet du Syndicat du Val de Loir.

Installation d'une centrale solaire sur l'ancienne décharge d'Aubigné-Racan

Le site de l'ancienne décharge, aujourd'hui réhabilité, va accueillir une ferme photovoltaïque. Sa construction, qui voit «enfin» le jour après 10 ans d'études et de concertations, le suivi de son fonctionnement et la revente de l'électricité seront gérés par IEL. Cette société bretonne est spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Le Syndicat va percevoir une redevance annuelle liée à la mise en service de la centrale.

Le Syndicat est fier de participer par ce biais, à l'effort national de déploiement des énergies renouvelables ainsi qu'au développement énergétique du territoire.

10 hectares du site de l'ancienne décharge vont être exploités.

17350 panneaux vont être installés.

5750 MWh d'électricité seront produits par la ferme photovoltaïque.





Plus de doute sur le tri !

Avec les poules, fini le gâchis !



De plus, les fientes de poules sont un excellent engrais pour votre potager ! Alors plus d'hésitation, adoptez une poule !

Les poules ne picorent pas que du pain dur... Grâce à elles, c'en est terminé du gaspillage : utilisez bon nombre de vos restes pour nourrir vos poules et récupérer de bons œufs frais !

Une poule mange jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Outre les restes de cuisine (y compris la viande et les fromages que l'on hésite à mettre dans le composteur), les poules se nourrissent également d'herbe, d'insectes et d'un peu de céréales mais n'aiment pas les pommes de terre crues, les épluchures d'oignons, d'ail et de poireaux, les pelures d'agrumes et l'avocat.



Grâce à la réglette mémo-tri, n'hésitez plus sur la destination d'un déchet !

La réglette memo-tri renseigne sur l'exutoire (bac de tri, déchèterie...) de plus de 110 déchets. Pratique avec son aimant, vous pouvez la mettre en évidence sur votre frigo. Distribuées dans chaque commune du Syndicat, charge aux municipalités de définir les modalités de remise aux habitants. Renseignez-vous auprès de votre mairie. Une version numérique est également disponible sur le site internet du Syndicat :

www.syndicatvaldeloir.fr

Règlement de service du Syndicat du Val de Loir... de quoi parle-t-on ?



Chaque année, le règlement du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés du Syndicat du Val de Loir est validé en comité syndical.

Il contient l'ensemble des éléments relatifs au service déchets : les catégories de déchets acceptés, l'organisation de la collecte, les déchèteries et les dispositions financières.

Ce règlement s'applique à toute personne propriétaire ou locataire sur le territoire ainsi qu'aux professionnels et associations du territoire.

Ce document est consultable en téléchargement sur le site du syndicat www.syndicatvaldeloir.fr.

Horaires de collectes

La collecte des déchets a lieu entre 4h le matin et 23h le soir. Il est donc impératif de sortir vos bacs la veille au soir et d'attendre le lendemain pour les rentrer dans le cas d'un ramassage tardif.



Pour être informé d'un retard ou d'un décalage de collecte en raison d'une panne ou de travaux, inscrivez-vous à l'alerte infos via notre site internet. Vous recevrez un mail à chaque actualité du Syndicat.

Vous constatez la présence de fourmis en grand nombre dans votre composteur... Cela peut être le signe de trop grosse sécheresse.

Veillez à bien l'arroser et à bien le remuer pour l'aérer.



DÉCHÈTERIES



Rappel des horaires d'été

Du 15 avril au 15 octobre

Le Lude 02 43 94 13 73

Lundi	9 h - 12 h
Mardi	9 h - 12 h
Mercredi	14 h - 17 h 30
Jeudi	9 h - 12 h
Vendredi	14 h - 17 h 30
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30

Verneil-le-Chétif 02 43 46 73 30

Lun	14 h - 17 h 30
Mardi	14 h - 17 h 30
Mercredi	9 h - 12 h
Jeudi	14 h - 17 h 30
Vendredi	14 h - 17 h 30
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30

Oizé 02 43 77 03 22

Lundi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h
Jeudi	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Montval-sur-Loir 02 43 46 72 24

Lundi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h
Mercredi	14 h - 18 h
Jeudi	9 h - 12 h
Vendredi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Merci de prendre vos précautions afin de permettre la fermeture des sites aux horaires indiqués à l'entrée.